

## Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

### Psychologue

#### Informations sur le concours

Publié le :	28-11-2025
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne, Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	15
Adresse d'envoi email des candidatures :	drh-concours@epsve.fr
Date du concours :	01-03-2026
A propos du poste :	

Les épreuves se dérouleront à partir du 1er mars 2026.

Le concours comporte :

1° Une phase d'admissibilité prononcée par le jury après examen sur dossier des titres, des travaux et, le cas échéant, de l'expérience professionnelle des candidats ;

2° Une épreuve orale d'admission consistant en un entretien à caractère professionnel avec le jury destiné à apprécier les motivations et aptitudes des candidats déclarés admissibles.

Le jury des concours sur titres prévu à l'article 3

du décret du 31 janvier 1991 susvisé pour le recrutement des psychologues de la fonction publique hospitalière est composé comme suit :

1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président ; en ce qui concerne l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, le directeur général ou son représentant, président ;

2° Un membre représentant les personnels de direction choisi par le directeur de l'établissement organisateur du concours, selon la catégorie de l'établissement au titre duquel le concours est ouvert, parmi les personnels de direction des établissements sanitaires ou médico-sociaux publics du département ou, à défaut, de la région.

En ce qui concerne l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, un membre du personnel de direction relevant de cette administration est désigné par le directeur général ;

**3° Deux psychologues titulaires en fonctions dans un établissement mentionné à l'article 2**

de la loi du 9 janvier 1986 modifiée susvisée. Ces psychologues sont choisis par le directeur de l'établissement organisateur du concours parmi les psychologues exerçant dans les établissements du département ou, à défaut, de la région n'ayant pas déclaré de poste ouvert au concours ;

**4° Un praticien hospitalier en fonctions dans un établissement public de santé du département ou, à défaut, de la région, choisi par le directeur de l'établissement organisateur du concours parmi les praticiens hospitaliers exerçant dans les établissements du département ou, à défaut, de la région n'ayant pas déclaré de poste ouvert au concours.**

## **Informations sur l'établissement**

Nom :       EPS DE VILLE EVRARD

Ville :       93330 Neuilly-sur-Marne

Site Web :   <https://www.eps-ville-evrard.fr/>

## **Pour candidater**

Date limite de candidature :       01-02-2026

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires :

**1° De la licence et de la maîtrise en psychologie qui justifient, en outre, de l'obtention :**

- a) Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ;
- b) Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- c) Soit d'un des titres figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé ;

**2° De la licence visée au 1° et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;**

**3° Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris ;**

**4° De titres ou diplômes étrangers reconnus comme équivalents aux titres et diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées au 5° de l'article 1er du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 susvisé ;**

**5° D'une qualification reconnue comme équivalente à l'un des titres ou diplômes mentionnés au 1° et au 2° ci-dessus, dans les conditions fixées par le chapitre III du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;**

Les titres et diplômes visés au 1°, 2°, 3° et 4° doivent avoir été délivrés dans les spécialités définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

Pièces à fournir :

Les candidats doivent fournir en 5 exemplaires, les pièces suivantes :

- Dossier d'inscription à complété – Annexe 1
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae détaillé
- Photocopie de la carte nationale d'identité recto-verso ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne
- Copies des diplômes et/ou titres de formation, certifications et équivalences dont le candidat est titulaire
- Fiche de poste actuelle
- Attestation d'inscription au répertoire RPPS

Mail pour l'envoi  
des candidatures : [drh-concours@epsve.fr](mailto:drh-concours@epsve.fr)

Adresse postale  
pour l'envoi des  
candidatures : Dépôts des dossiers de candidature : Du 1er décembre 2025 au 1er février 2026 par voie  
postale en lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) ou  
en remise en main propre à :

**EPS Ville Evrard**

**Bureau des concours**

202 avenue Jean Jaurès

93330 Neuilly sur Marne

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet  
(accompagné des pièces justificatives).